



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Rapport annuel sur les dépenses de voyages, d'accueil, et de conférences : 2024 à 2025

Agence canadienne d'inspection des aliments



Also available in English under the title:

Annual Report on Travel, Hospitality, and Conference Expenditures: 2024 to 2025

Publié par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

1400, chemin Merivale

Ottawa (Ontario) K1A 0Y9

inspection.canada.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de la Santé, 2025.

Date de publication : Novembre 2025

N° de catalogue : A101-37F-PDF

ISBN : 2819-7119

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Agence canadienne d'inspection des aliments

Rapport annuel sur les dépenses de voyages, d'accueil, et de conférences : 2024 à 2025

Comme l'exige la [Directive sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements](#) du Conseil du Trésor, le présent rapport fournit de l'information sur les dépenses annuelles totales de voyage, d'accueil, et de conférences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

Cette information est mise à jour annuellement et ne contient pas de renseignements non-divulgués en vertu de la [Loi sur l'accès à l'information](#) ou de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Les dépenses de voyage, d'accueil, et de conférences engagées par les ministères et agences fédéraux appuient le mandat ministériel et les priorités gouvernementales.

Dans le cas de l'ACIA, elles comprennent l'exécution des programmes et/ou services de base suivants pour les Canadiens:

- L'ACIA veille à la protection de la santé et du bien-être des habitants, de l'environnement et de l'économie du Canada en assurant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.
- Le mandat législatif de l'ACIA est défini par la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* et permet à l'ACIA d'administrer et d'appliquer d'autres lois et règlements fédéraux, ainsi que l'avis sur les prix. Ces lois et règlements régissent la salubrité et la qualité des aliments vendus au Canada et contribuent au maintien des ressources animales et végétales.
- L'ACIA élabore des exigences de programme, réalise des analyses en laboratoire et offre des services d'inspection et autres pour
 - prévenir et gérer les risques liés à la salubrité des aliments;
 - protéger les ressources végétales contre les ravageurs, les maladies et les espèces envahissantes réglementés;
 - prévenir et gérer les maladies animales et les zoonoses;
 - contribuer à la protection des consommateurs; et
 - faciliter l'accès aux marchés des aliments, des végétaux, des animaux, et des produits connexes du Canada.

Les voyages sont essentiels pour assurer la prestation de ces services.

Dépenses de voyages, d'accueil et de conférences

Agence canadienne d'inspection des aliments

Exercice se terminant le 31 mars 2025

Catégorie de dépenses	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)	Écart (en milliers de dollars)
Voyages			
Activités opérationnelles	5 960	8 061	-2 101
Principaux intervenants	556	603	-47
Gouvernance interne	98	177	-79
Formation	1 002	830	172
Autre	534	626	-92
A. Total des dépenses de voyages	8 150	10 297	-2 147
B. Accueil	101	101	0
C. Frais de conférences	120	188	-68
Total	8 371	10 586	-2 215

Écarts importants par rapport à l'exercice précédent

Entre 2024-2025, les dépenses de l'ACIA en matière de voyages et d'accueil ont diminué d'une année à l'autre, principalement en raison de la réduction des déplacements pour les activités opérationnelles liées aux éclosions d'influenza aviaire et la galle verruqueuse de la pomme de terre, ainsi que des efforts déployés à l'échelle de l'Agence pour réduire les dépenses de voyage.